

Maintien de l'agriculture dans la Basse vallée de la Slack



Chiffres clés

480 ha sur 6 communes

400 ha en prairies naturelles

54 exploitations agricoles
dont 19 exploitants qui occupent 80 %
des prairies humides

- SAU moyenne : 96 ha
- STH moyenne : 39 ha
- Surface moyenne en prairie humide BVS :
14 ha (de 6 à 42 ha)

Polyculture-élevage
essentiellement avec une prédominance
d'éleveurs laitiers

9 exploitants engagés dans le PMAZH
en 2018



Type de milieux naturels

Prairies alluviales fauchées ou pâturées plus
ou moins longuement inondables

Reconnaissance du territoire : ZNIEFF de
type 1, ZHE du SAGE Boulonnais, Entité
paysagère remarquable du parc naturel
régional

Flore patrimoniale : Renoncule à feuille
d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*),
Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*),
Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*)

Faune patrimoniale : Tarier des prés (*Saxicola
rubetra*), Râle des genêts (*Crex crex*),
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)

La Basse vallée de la Slack constitue une vaste zone naturelle d'expansion de crue (400 ha) qui se situe en aval du bassin versant. La Slack, fleuve côtier du Boulonnais, se jette ensuite dans la manche, via le canal Napoléon, au niveau d'un petit estuaire naturel sur la commune d'Ambleteuse. Cette zone d'expansion de crue, correspondant à l'ancien estuaire historique, a été aménagée par les moines de St Bertin pour valoriser les prairies humides par des dispositifs de prés flottés.

Les deux grandes vocations de ce territoire sont l'élevage avec plus de 75% de l'espace en prairies ainsi que la chasse avec une cinquantaine de mares. L'usage des prairies est prioritairement la production de foin, d'une qualité historique reconnue.

Le patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire est lié aux pratiques agricoles ainsi qu'aux niveaux d'eau. L'évolution du bassin versant en amont (urbanisation, évolution des espaces agricoles et des pratiques, érosion des sols) a un impact sur les durées et les fréquences d'inondations de la basse vallée de la Slack, fragilisant la vocation agricole. De plus l'élevage subit un contexte difficile. La pérennité de la vocation agricole, même si elle est aujourd'hui encore réelle et dynamique, se pose à long terme sur ce territoire.



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Intervenir sur le foncier pour maintenir la vocation agricole** (diagnostic et veille foncière, mise en place d'outils de protection de l'usage agricole, amélioration de l'accessibilité du marais).
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (audits technico-économiques, accompagnement au changement notamment dans le domaine de la gestion du pâturage (démarche Pâtur'Ajuste), concours prairies fleuries, Mesures Agro-environnementales, réflexion pour la mise en place du Paiement pour Service Environnemental).
- **Permettre une bonne gestion hydraulique** (étude sur le fonctionnement hydraulique et mise en place d'ouvrages, plan de gestion décennale du territoire, programme de lutte contre l'érosion)
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, actions de communication et de valorisation, projet de mise en place d'une association des usagers).



Taureau des prés



Oenanthe fistuleuse



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale, Communauté de communes de la terre des 2 Caps, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Vét'el, Scopela.

Contact

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Olivier PROVIN : 03 21 87 90 90 ou 06 08 68 26 60
OPROVIN@parc-opale.fr



■ Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Maintien de l'agriculture dans la Boucle de la Lys



Chiffres clés

76 ha sur 1 commune

46 ha en prairies naturelles
dont 36 ha humides

8 exploitants agricoles

- SAU moyenne : 134 ha
- Surface en prairie moyenne : 39 ha

Polyculture-élevage avec une
prédominance d'éleveurs laitiers

5 exploitants engagés dans le PMAZH
en 2018



Type de milieux naturels

Prairies de fauche inondables

Flore patrimoniale : l'œnanthe à feuilles de silaüs (œnanthe silaifolia), le Silaüs des prés (Silaum silaus) et la Stellaire des marais (Stellaria palustris)

Faune patrimoniale : le Criquet margine (Chorthippus albomarginatus), Cigogne blanche (Ciconia ciconia) et le Râle des genêts (Crex crex) entendu une année

La Boucle de la Lys est située à l'extrémité ouest de la commune d'Erquinghem-Lys, au lieu-dit « les Grands Prés ». Elle correspond à des prairies inondables situées dans le lit majeur de la Lys, entre l'ancien méandre de la Lys et son cours désormais canalisé. Les services rendus par ces prairies tant du point de vue de la conservation de la biodiversité que de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau sont reconnus.

Le site, longtemps voué à l'agriculture extensive qui caractérisait les prairies humides de la vallée de la Lys (prairies de fauche), a été largement modifié par les aménagements fonciers (creusement du canal de la Lys, installation de pylones électriques, construction d'une ligne TGV) et l'intensification des pratiques agricoles (retournement des prairies, drainage, intrants, etc.).

Les végétations humides les plus typiques ne subsistent plus que dans les prairies exploitées extensivement ou en bordure des fossés et des mares. La présence, certes localisée, d'espèces d'intérêt patrimonial illustrent les potentialités importantes de restauration des prairies hygrophiles. Le paysage typique de la vallée de la Lys, occupé par les prairies plantées de saules blancs taillés en têtards, de quelques arbustes et haies et ponctuées de mares prairiales, a également été fortement dégradé.

L'enjeu sur ce territoire est de maintenir et de favoriser le développement de pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Restaurer une mosaïque de paysage** (restauration d'une zone de frayère, reconversion de 10 ha en prairies, restaurer le maillage bocager par la plantation d'un réseau de haies, d'arbres isolés et de 2 vergers de fruitiers d'espèces régionales)
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (audit technico-économiques, suivi agro-écologiques de prairies humides, accompagnement dans la gestion du parasitisme)
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, cartographie des prairies humides)
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, actions de communication et de valorisation, projet de mise en place d'une association des usagers).



Râle des genêts



Criquet margine



Oenanthe à feuilles de silaüs



Partenaires financiers : Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais,
Avenir Conseil Elevage, Vét'el

Contact

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Loïg MÉTÉRON - Chargé d'interventions - 03 27 99 90 05
l.meteron@eau-artois-picardie.fr



■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

Maintien de l'agriculture dans le Marais audomarois



Chiffres clés

3 726 ha sur 15 communes

1 093 ha de prairies naturelles
dont 863 ha humides

400 ha de maraîchage

80 élevages et une trentaine de maraîchers
- 30 exploitations sont très concernées par
le marais

- SAU moyenne maraîchers : 14 ha
- Surface en herbe moyenne : absence de données

Type d'élevage : 1/2 allaitant, 1/2 laitier,
polyculteur

28 exploitants engagés dans le PMAZH
en 2018



Type de milieux naturels

Milieux humides alluviaux à dominance
tourbeuse pâturés et cultivés

Reconnaissance du territoire : site Ramsar,
site « Man and biosphère » de l'UNESCO et
Natura 2000

Flore patrimoniale : Stratiote faux aloès
(Stratiotes aloides), Grande douve
(Ranunculus lingua), Utriculaire commune
(Utricularia vulgaris)

Faune patrimoniale : Vanneau huppé
(Vanellus vanellus), Marouette ponctuée
(Porzana porzana), Aeschne isocèle (Aeshna
isocetes)

Le Marais audomarois est un territoire qui a été entièrement façonné par l'homme à l'issue de 13 siècles d'histoire. Il a toujours connu la cohabitation de différentes activités humaines (l'élevage, le maraîchage, l'extraction de la tourbe, la chasse et la pêche) qui lui ont donné une structure foncière extrêmement morcelée (13 000 parcelles et 5 000 propriétaires). Le patrimoine culturel et naturel qu'il représente est exceptionnel. Outre sa fonction de réservoir de biodiversité, il joue un rôle dans la régulation du niveau d'eau via son système de casiers hydrauliques et ouvrages de drainage.

Le marais présente une activité d'élevage bovin et de maraîchage (près de cinquante légumes différents cultivés, dont le chou-fleur l'été et l'endive l'hiver). Mais cette activité est en déclin. Les parcelles les moins accessibles (uniquement en bateau) sont délaissées et s'enfrichent. Les pratiques agricoles peuvent être de nature intensive notamment en maraîchage ; elles permettent, cependant, de préserver le paysage et les systèmes hydrauliques (canaux et fossés) qui sont alors entretenus. L'objectif du programme est de travailler avec les agriculteurs pour maintenir l'activité agricole et développer une agriculture durable.



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Concevoir collectivement une transition agroécologique** (Projet recherche-action s'appuyant sur la méthode Tata-Box de l'INRA qui a pour objet de développer des méthodes et des outils permettant aux acteurs locaux de concevoir une transition agroécologique à l'échelle locale).
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (audit technico-économiques d'éleveurs et de maraîchers, accompagnement au changement notamment dans le domaine de la gestion de l'herbe (démarche Pâture'Ajuste) et la gestion du parasitisme, suivi agro-écologique de prairies humides concours prairies fleuries, Mesures Agro-environnementales), conception de système légumiers en protection intégrée.
- **Améliorer la connaissance du milieu pour concilier agriculture et environnement** (comportement de l'azote dans les sols tourbeux, niveaux d'eaux dans les casiers hydrauliques, gestion à distance des niveaux d'eau dans un casier hydraulique, intérêt d'une remise en eau hivernale pour la gestion des nuisibles, évolution de la topographie dans le marais, gestion des berges végétalisées et intérêt entomologique de ces berges pour les activités agricoles, caractérisation des prairies du marais, cartographie des prairies humides, suivi des habitats naturels et des espèces, caractérisation des sols)



Utriculaire commune



Grande douve



Aeshna isocèles



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Avenir Conseil Elevage, SmageAa, Vét'el, Scopela.

Contact

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Bastien VAN INGHELANDT - Chargé de mission
Agriculture et préservation : 03 74 18 20 38 - 06 38 26 52 20
b.van-inghelandt@ca-pso.fr



Établissement public du Ministère chargé
du développement durable

Maintien de l'agriculture dans la Moyenne vallée de la Somme



Chiffres clés

900 ha sur 41 communes

183 sièges d'exploitations
dont 108 éleveurs

- SAU moyenne : 89 ha
- Surface en herbe moyenne : 10 ha

Polyculture-élevage

essentiellement avec une prédominance
de l'élevage bovin viande

24 exploitants engagés dans le PMAZH
en 2018



Type de milieux naturels

Prairies et bas-marais tourbeux alcalins

Reconnaissance du territoire : ZNIEFF,
Natura 2000 (ZSC et ZPS) et site Ramsar

Flore patrimoniale : Orchis négligé
(*Dactylorhiza praetermissa*), Ache rampante
(*Apium repens*), Silène fleur-de-coucou
(*Lychnis flos-cuculi*)

Faune patrimoniale : Vanneau huppé
(*Vanellus vanellus*), Criquet ensanglanté
(*Stethophyma grossum*), Procris de l'Oseille
(*Adscita statices*)

La Moyenne vallée de la Somme constitue le plus vaste ensemble de marais tourbeux alcalins de l'Ouest de l'Europe. Ces milieux présentent un intérêt écologique et paysager exceptionnel reconnu à différentes échelles et accueillent de très nombreuses espèces remarquables, de flore comme de faune.

Ce vaste ensemble humide tourbeux constitue un continuum biologique, hydraulique et paysager associé à une identité sociale et historique particulière. Il subit aujourd'hui de fortes pressions : l'abandon des pratiques d'entretien traditionnelles et notamment de l'élevage, le retournement de prairies, la présence d'habitations légères de loisirs, l'extensification de l'urbanisation provoquent la fragmentation des milieux, la disparition de certains habitats naturels et la détérioration de la qualité de l'eau.

Le secteur de la vallée situé entre Corbie et Abbeville (la Moyenne vallée de la Somme) présente des enjeux agro-écologiques élevés, avec une activité d'élevage essentielle. Le maintien des prairies et donc de l'élevage est une priorité sur ce secteur afin d'en préserver la biodiversité.



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Caractériser le territoire et l'agriculture pratiquée** (enquête auprès de 55 agriculteurs du territoire, occupation du sol, bilan des MAEC, cartographie des prairies humides).
- **Accompagner techniquement les agriculteurs et améliorer la gestion des prairies humides** (accompagnement technique et économique individuel, mesure de productivité des prairies, production de références spécifiques au territoire, comparaison des performances techniques et économiques des élevages, gestion du parasitisme, concours prairies fleuries, formation à la reconnaissance de plantes indicatrices des prairies, suivi agro-écologiques de prairies humides).
- **Intervenir sur le foncier pour lui rendre sa vocation agricole** (recensement du foncier public disponible, accompagnement des communes volontaires pour la restauration de prairies humides).
- **Valoriser les productions agricoles produites de façon durable dans les zones humides** (favoriser l'émergence d'une agriculture relocalisée et à valeur ajoutée, favoriser une production et une consommation locale).
- **Améliorer l'action publique pour favoriser le maintien de l'activité agricole dans les zones humides** (caractérisation du territoire de la Moyenne Vallée de la Somme et l'agriculture pratiquée dans le secteur, animation pour le développement des contractualisations des MAEC).
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, cartographie des prairies humides, relevés phyto-sociologiques des prairies des exploitants engagés dans le programme tests d'indicateurs faunistiques et floristiques).



Stilène à fleur de coucou



Criquet ensanglanté



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil départemental de la Somme, Chambre d'agriculture de la Somme, Conservatoire d'espaces naturels Picardie, Avenir Conseil Elevage, Bio en Hauts-de-France, Vet'el

Contacts

Conseil départemental de la Somme
Sophie GUEGAN
Chargée de mission biodiversité
03 22 71 83 56 - sguegan@somme.fr

Chambre d'agriculture de la Somme
Stéphane VERSCHURE
Responsable Equipe Productions
animales - 03 22 33 69 76 -
s.verschure@somme.chambagri.fr

Conservatoire d'espaces naturels Picardie
Clémentine COUTEAUX
Responsable Somme
03 22 89 84 10
c.couteaux@conservatoirepicardie.org



■ Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Maintien de l'agriculture en Plaine maritime picarde



Chiffres clés

23 000 ha sur 33 communes

5 800 ha de prairies
dont 3 820 ha de prairies humides
exploitées par des éleveurs

220 éleveurs bovins exploitent des prairies
sur le territoire

- SAU moyenne : 140 ha
- Surface en herbe moyenne : 40 ha

Polyculture-élevage
moitié lait et moitié viande

54 exploitants engagés dans le PMAZH
en 2018



Type de milieux naturels

Prairies humides et marais arrière littoraux
pâturés

Reconnaissance du territoire : Grand Site de
France, site Ramsar et Natura 2000

Flore patrimoniale : Orchis négligé
(*Dactylorhiza praetermissa*), Ache rampante
(*Helosciadium repens*)

Faune patrimoniale : Vanneau huppé
(*Vanellus vanellus*), Barge à queue noire
(*Limosa limosa*) et Triton crêté (*Triturus
cristatus*)

La Plaine maritime picarde est constituée d'une mosaïque de milieux humides relativement bien conservés. Elle abrite une faune et une flore très riches et très diversifiées, qui trouvent ici des habitats encore préservés et souvent menacés.

Le pâturage des prairies humides a façonné en partie le paysage local. Aujourd'hui, tout en luttant contre l'embroussaillage des parcelles, il permet de conserver des milieux naturels et des espèces remarquables.

Le maintien de l'élevage est donc particulièrement important sur ce territoire que ce soit du point de vue paysager ou écologique. Cependant, la plaine maritime picarde se situe au sein d'une zone sur laquelle on observe une diminution de l'élevage, préjudiciable au maintien des prairies.

L'enjeu sur ce territoire est de conserver les surfaces en herbe par une meilleure valorisation du pâturage au sein des exploitations d'élevage mais aussi de maintenir ou d'adapter les pratiques des éleveurs afin de conserver voire de développer la biodiversité.



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Caractériser le territoire et l'agriculture pratiquée** (type d'agriculture, occupation du sol, évolution sur 20 ans de l'agriculture, étude de l'impact des actions et aides publiques mises en place antérieurement).
- **Poursuivre et améliorer les politiques publiques en faveur de l'élevage** (animation des MAEC, réflexion sur l'évolution des MAE et la mise en place de Paiement pour Services Environnementaux, favoriser l'installation et la transmission des fermes).
- **Accompagner les éleveurs dans l'évolution de leurs systèmes et la valorisation agro-écologiques des prairies** (suivi et accompagnement technico-économique, maîtrise du parasitisme, expérimentation démarche patur'ajuste sur plusieurs fermes pilotes, animation collective sur la gestion des prairies, concours prairies fleuries)
- **Suivi et acquisition de connaissance agro-écologique** (poursuite de l'observatoire des prairies, suivis écologiques du pâturage sur les terrains publics à enjeux, productions de références)
- **Améliorer le pâturage sur le foncier public** (valorisation agricoles de terrains du CEL, valorisation des marais communaux, amélioration de la gouvernance hydraulique)
- **Développer la valeur ajoutée** (développement des circuits courts et de l'agro-tourisme, création de la marque Baie de Somme Saveurs, étude d'opportunité du développement de l'agriculture biologique)



Baie à queue



Orchis négligé



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, Avenir Conseil Elevage, Bio en Hauts-de-France, Vét'el, Scopela, Conservatoire Botanique National de Bailleul

Contacts

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
Matthieu FRANQUIN
Chargé de projet Agri-environnement
09 70 20 00 22 - matthieufanquin@baiedesomme.fr

Chambre d'agriculture de la Somme
Stéphane VERSCHEURE
Responsable Equipe Productions Animales
03 22 33 69 76 - sverscheure@somme.chambagri.fr

Maintien de l'agriculture en Plaine Scarpe-Escaut



Chiffres clés

30 800 ha sur 35 communes

7 325 ha de prairies, le nombre d'hectares de prairies humides n'est pas connu

240 exploitations agricoles dont 188 élevages concernés par les prairies

- SAU moyenne : 71 ha
- Surface en herbe moyenne : 25 ha

Moitié polyculture -élevage, moitié élevage spécialisé avec prédominance de l'élevage bovin lait

27 agriculteurs engagés dans le PMAZH en 2018

La préservation des prairies humides est affichée comme un objectif fort de la charte du Parc naturel régional. Ces prairies se retrouvent principalement au niveau de la plaine alluviale des principaux cours d'eau. Elles peuvent aussi être en lien avec des zones d'affaissements créées par l'arrêt de l'activité minière. Reconnu Zone Humide d'importance majeure, la plaine de la Scarpe et de l'Escaut est en cours de labellisation Ramsar.

L'agriculture du territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut valorise plus de 40% du territoire et se caractérise par des systèmes de polyculture - élevage de taille moyenne avec des surfaces en herbe encore importante. Cependant, la pression foncière, le caractère humide des sols, le vieillissement de la population agricole rendent l'activité agricole fragile sur ce territoire. Il est donc primordial de soutenir l'activité d'élevage pour maintenir les prairies humides sur ce territoire.



Type de milieux naturels

Prairies humides de plaine alluviale pâturées et fauchées

Reconnaissance du territoire : Natura 2000 dossier de candidature à Ramsar

Flore patrimoniale : Grande douve (Ranunculus lingua, Stellaire des marais (Stellaria palustris), Ache rampante (Helosciadium repens)

Faune patrimoniale : Grenouille des champs (Rana arvalis), Tarier des prés (Saxicola rubetra), Gorgebleue à miroir (Luxcina svecica), Chevêche d'Athena (Athena noctua), Tarier pâtre (saxicola torquata)



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Caractériser le territoire et l'agriculture pratiquée** (type d'agriculture, occupation du sol, évolution).
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (audit technico-économiques, accompagnement technique individuel et collectif, gestion de l'herbe (démarche Pâtur'Ajuste, tournées de terrain, animation d'un groupe d'éleveurs en transfrontalier sur la gestion de l'herbe et l'autonomie fourragère), gestion du parasitisme, concours prairies fleuries, suivi agro-écologiques de prairies humides, Mesures Agro-environnementales).
- **Mieux valoriser les productions issues de zones humides** (développement de circuits courts et de l'agriculture biologique à l'échelle du parc...)
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, cartographie des prairies humides)



Taiteur des prés



Grande douve



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Avenir Conseil Elevage, Vét'el, Scopela, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Contacts

Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais
Lucie DESMET-LALY
Chargée de développement territorial
03 22 71 83 56
lucie.laly@npdc.chambagri.fr

Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
Aurore DLUGON
Chargée de développement rural
03 27 19 19 70
a.dlugon@pnr-scarpe-escaut.fr



■ Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Maintien de l'agriculture dans les Prairies de l'avesnois



Chiffres clés

26 971 ha agricoles sur 42 communes

19 911 ha toujours en herbe
(prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus)

516 exploitations :

Type d'agriculture prédominante : Elevage laitier (bovins)

- SAU moyenne : 52 ha
- Surface en herbe moyenne : 39 ha

20 agriculteurs engagés dans le PMAZH en 2018



Type de milieux naturels

Prairies humides de plaine alluviale

Reconnaissance du territoire :
Sites Natura 2000

Flore patrimoniale : Scorsonère des prés (Scorzonera humilis), Oenanthe à feuilles de Silaüs (Oenanthe silaifolia), Orchis de mai (Dactylorhiza majalis)

Faune patrimoniale : Traquet motteux (Oenanthe oenanthe), Tarier des prés (Saxicola rubetra), Sarcelle d'été (Anas querquedula)

Les Prairies de l'avesnois se caractérise par une mosaïque d'habitats marquée par la présence temporaire ou permanente de l'eau. Ce territoire est encore dominé par de nombreuses prairies humides. Ces prairies humides ont un enjeu patrimonial élevé. Le maintien d'une agriculture respectueuse de ces milieux, ainsi que l'évolution des pratiques peut permettre de contribuer à leur maintien. L'agriculture sur cet axe Nord-Sud va d'une dominante de prairies bocagères au Sud pour concerner une plus importante proportion de culture en se dirigeant vers le Nord.

Les études menées montrent que la grande majorité des parcelles inventoriées disposent d'une végétation nettement appauvrie au regard du cortège floristique. Il semble donc urgent de mettre en place des actions de préservation de ces végétations. De plus, le contexte économique agricole tend à faire diminuer les surfaces enherbées au profit de cultures, ce qui a un impact d'autant plus conséquent sur la faune et la flore de ces milieux.



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Caractériser le territoire et l'agriculture pratiquée** par l'acquisition et le traitement de données géolocalisées (cartographie des exploitations suivis en GTE, élaboration d'une méthodologie pour cartographier les prairies humides, enquête auprès de 45 exploitants du territoire, ...).
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques, réalisation d'audits technico-économiques, réunions/formations, restitutions/portes ouvertes à destination des agriculteurs avec sensibilisation sur l'intérêt des prairies humides, réalisation de suivis (pousse, analyses fourragères, NEC, etc.), mise en œuvre de la démarche Patur'Ajuste, suivis individuels des éleveurs).
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, cartographie des prairies humides, suivi agro-écologiques de prairies humides dans le cadre de la démarche Patur'Ajuste).
- **Mieux valoriser les productions issues de zones humides** (conversion à l'agriculture biologique, soutien au développement de circuits courts...).
- **Favoriser la mise en place de pratiques sanitaires favorables à la biodiversité des zones humides** (enquête sur les pratiques sanitaires et adaptations, journées d'échange et de formation parasitisme et méthodes alternatives, mise en commun des suivis vétérinaires et agronomiques par exploitation).



Traquet motteux



Orchis de mai



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Parc naturel régional de l'Avesnois, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Bio en Hauts-de-France, Avenir Conseil Elevage, Vét'el, Scopela, Conservatoire Botanique National de Bailleul

Contact

Parc naturel régional de l'Avesnois
Caroline ROZALEN - Chargée de mission
03 27 77 51 60 - caroline.rozalen@parc-avesnois.com



Établissement public du Ministère chargé
du développement durable

Maintien de l'agriculture en Val de Lys



Chiffres clés

480 ha de prairies le long des cours
d'eau sur 12 communes

165 ha de prairies humides

15 exploitants concernés

- SAU moyenne : 66 ha
- Surface en herbe moyenne : 8 ha

6 exploitations engagées dans le
PMAZH en 2018

Le Val de Lys, territoire transfrontalier, figure parmi les sites d'intérêt de la Métropole Européenne de Lille repris dans la charte « Objectif Métropole Verte » qui définit les axes d'une trame verte et bleue métropolitaine. Les prairies de ce territoire, encore peu connues, recèlent un patrimoine floristique d'un grand intérêt patrimonial. Elles constituent un bel ensemble de prairies alluviales de fauche hygrophiles devenues très rares dans la région et font partie d'un des derniers vestiges de ce type d'entité écologique dans la vallée de la Lys.

Pour des raisons hydrauliques, écologiques, et paysagères, il est nécessaire de veiller à préserver une agriculture liée à l'élevage, de préférence extensif et d'associer cette gestion des espaces agricoles à une valorisation écologique. Ces prairies étant exploitées par le monde agricole, pour les protéger, il faut maintenir l'activité agricole notamment contre l'étalement urbain et l'enrichissement (maintenir le milieu ouvert).



Type de milieux naturels

Prairies alluviales de fauche hygrophiles

Flore patrimoniale : Pigamon jaune (Thalictrum flavum), l'Oenanthe fistuleuse (Oenanthe fistulosa), Patience des marais (Rumex palustris) et présence à proximité de la Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris)

Faune patrimoniale : Agrion mignon (Coenagrion scitulum)



Programme d'action en faveur du **maintien de l'agriculture en zones humides** du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (audit technico-économiques, suivi agro-écologiques de prairies humides, gestion du parasitisme, Mesures agri-Environnementales)
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, cartographie des prairies humides)



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Vét'el

Contacts

Métropole Européenne de Lille
Arnaud POËTTE
Direction Urbanisme, Aménagement et Ville
Service Aménagement Trame Verte
apoette@lillemetropole.fr

Métropole Européenne de Lille
Tiphaine Marion LECLERE
Direction Urbanisme, Aménagement et Ville
Service Aménagement Trame Verte
tmarionleclere@lillemetropole.fr



■ Etablissement public du Ministère chargé du développement durable